Case FRC 2017

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

COMMISSION DES INSPECTEURS DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Extrait du procès-verbal du 27 nivose, l'an 7 de la République française, une et indivisible.

Présens les Représentans du peuple Gossuin, Legot, Portiez (de l'Oise), Henry-Fregeville et Vinet.

La commission des inspecteurs arrête que le 2 pluviose prochain, anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français, les différens employés près le Conseil des Cinq-cents, se réuniront à deux heures précises après midi, dans le salon des conférences de la commission, où elle recevra d'eux individuellement le serment de

Md W 3823

623

haine à la royauté, à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an 3.

Il sera ouvert à la salle des inspecteurs et dans chacune des cinq divisions, un registre sur lequel il sera tenu acte de cette prestation de serment. Chacun desdits employés apposera sa signature; ceux absens seront rappelés avec les motifs de leur absence. Fait en séance, le 27 nivose, an 7 de la République française, une et indivisible.

Signé, GOSSUIN, LEGOT, PORTIEZ (de l'Oise), HENRY, FREGEVILLE et VINET.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Pluviose an 7.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO